FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'impression	Date de révision	Numéro de révision
08-sept.-2015	08-sept.-2015	1.1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit **LMSLF04ANC / D/NSO/WIP12**

Nom du produit **LCP ETH T Solvent**

Catégorie de produit **Produit d'encre**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Opérations d'impression

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNITED STATES
Nazdar Company
8501 Hedge Lane Terrace
Shawnee, KS 66227
Tel: 1-913-422-1888
Tel: 1-800-677-4657
Fax: 1-913-422-2294
www.nazdar.com

UNITED KINGDOM
Nazdar Limited
Barton Road
Heaton Mersey
Stockport, England SK4 3EG
Tel: +44 161 442 2111

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Personne à contacter Regulatory Compliance: Tel: 1-913-422-1888 (ext 2305)

Adresse e-mail regcomp@nazdar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

États-Unis: Chemtrec: 1-800-424-9300
En dehors des États-Unis: Chemtrec: 1-703-527-3887
Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Danger

Mention de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

2.3 Autres dangers

Dangers généraux Pas d'information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 MÉLANGES

Composant	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	No REACH.	Remarque
Éthanol	200-578-6	64-17-5	60 - 100	Flam. Liq. 2 (H225)	donnée non disponible	1
Méthanol	200-659-6	67-56-1	1 - 5	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H331)	donnée non disponible	1

Remarque
1. Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation (rougeur, éruption, cloques), consulter immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié
Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction déconseillés
Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. Les récipients hermétiquement fermés peuvent s'éventrer en cas d'échauffement.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Ventiler la zone. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer puis récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13). Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir la substance absorbée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Pas d'information disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Union Européenne
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin

Composant	Le Royaume Uni
Éthanol 64-17-5	STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m³ TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³
Méthanol 67-56-1	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ Skin

Composant	La France
Éthanol 64-17-5	TWA/VME: 1000 ppm TWA/VME: 1900 mg/m³ STEL/VLCT: 5000 ppm STEL/VLCT: 9500 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA/VME: 200 ppm (restrictive limit) TWA/VME: 260 mg/m³ (restrictive limit) STEL/VLCT: 1000 ppm STEL/VLCT: 1300 mg/m³ Skin

Composant	L'Allemagne
Éthanol 64-17-5	TWA/MAK: 500 ppm TWA/MAK: 960 mg/m³ Peak: 1000 ppm Peak: 1920 mg/m³ TWA/AGW: 500 ppm TWA/AGW: 960 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA/MAK: 200 ppm TWA/MAK: 270 mg/m³ Peak: 800 ppm Peak: 1080 mg/m³ TWA/AGW: 200 ppm TWA/AGW: 270 mg/m³ Skin

Composant	L'Espagne
Éthanol 64-17-5	TWA/VLA-ED: 1000 ppm TWA/VLA-ED: 1910 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA/VLA-ED: 200 ppm TWA/VLA-ED: 266 mg/m³ Skin

Composant	L'Italie
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin

Composant	Le Portugal
Éthanol 64-17-5	TWA/VLE-MP: 1000 ppm
Méthanol 67-56-1	STEL/VLE-CD: 250 ppm TWA/VLE-MP: 200 ppm Skin

Composant	Les Pays-Bas
Éthanol 64-17-5	STEL: 1900 mg/m³ TWA: 260 mg/m³ Skin
Méthanol 67-56-1	TWA: 133 mg/m³ TWA: 100 ppm Skin

Composant	La Finlande
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m³ Skin

Composant	Le Danemark
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³
Méthanol	TWA: 200 ppm

67-56-1	TWA: 260 mg/m³ Skin

Composant	L'Autriche
Éthanol 64-17-5	STEL/KZW: 2000 ppm STEL/KZW: 3800 mg/m³ TWA/TMW: 1000 ppm TWA/TMW: 1900 mg/m³
Méthanol 67-56-1	STEL/KZW: 800 ppm STEL/KZW: 1040 mg/m³ TWA/TMW: 200 ppm TWA/TMW: 260 mg/m³ Skin

Composant	La Suisse
Éthanol 64-17-5	STEL/KZW: 1000 ppm STEL/KZW: 1920 mg/m³ TWA/MAK: 500 ppm TWA/MAK: 960 mg/m³
Méthanol 67-56-1	STEL/KZW: 800 ppm STEL/KZW: 1040 mg/m³ TWA/MAK: 200 ppm TWA/MAK: 260 mg/m³ Skin

Composant	la Pologne
Éthanol 64-17-5	TWA/NDS: 1900 mg/m³
Méthanol 67-56-1	NDSCh: 300 mg/m³ TWA/NDS: 100 mg/m³ Skin

Composant	La Norvège
Éthanol 64-17-5	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ Skin

Composant	L'Irlande
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Skin

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Aucune information disponible.
La concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. En cas de probabilité d'éclaboussures :. Porter un écran facial approprié. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de protection. Écran facial. Éviter le contact avec les yeux. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Protection de la peau	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	**Aspect**	Eau-blanche
Odeur	caractéristique	**Seuil olfactif**	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation		donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 149 °C / 300 °F	
Point d'éclair	17 °C / 63 °F	coupelle fermée (Minimum)
Taux d'évaporation		donnée non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune donnée disponible
pression de vapeur		donnée non disponible
Densité de vapeur		donnée non disponible
Densité	0.82	
Hydrosolubilité		donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants		donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau		donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité		donnée non disponible
Température de décomposition		donnée non disponible
Viscosité cinématique		donnée non disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

9.2 Autres informations

Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agent réducteur.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Contact oculaire	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Contact avec la peau	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Ingestion	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Toxicité aiguë inconnue 100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	4,163.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	30,000.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	35.80 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	89.00 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Composant	DL50 par voie orale
Éthanol 64-17-5	7060 mg/kg (Rat)
Méthanol 67-56-1	6200 mg/kg (Rat)

Composant	DL50 cutanée
Méthanol 67-56-1	15800 mg/kg (Rabbit)

Composant	Inhalation LC50
Éthanol 64-17-5	124.7 mg/L (Rat) 4 h
Méthanol 67-56-1	22500 ppm (Rat) 8 h

Corrosion/irritation cutanée	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Dommage/irritation de l'œil	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Sensibilisation	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Effets mutagènes	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
effets cancérogènes	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Effets sur la reproduction	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Toxicité systémique spécifique pour	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

certains organes cibles (exposition répétée)

Danger en cas d'aspiration Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucun à notre connaissance

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

0 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Poisson
Éthanol 64-17-5	96h LC50 Oncorhynchus mykiss: 12.0 - 16.0 mL/L [static] 96h LC50 Pimephales promelas: 13400 - 15100 mg/L [flow-through] 96h LC50 Pimephales promelas: >100 mg/L [static]
Méthanol 67-56-1	96h LC50 Lepomis macrochirus: 13500 - 17600 mg/L [flow-through] 96h LC50 Oncorhynchus mykiss: 18 - 20 mL/L [static] 96h LC50 Oncorhynchus mykiss: 19500 - 20700 mg/L [flow-through] 96h LC50 Pimephales promelas: 28200 mg/L [flow-through] 96h LC50 Pimephales promelas: >100 mg/L [static]

Composant	Crustacés
Éthanol 64-17-5	48h LC50 Daphnia magna: 9268 - 14221 mg/L 24h EC50 Daphnia magna: 10800 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Composant	Coefficient de partage
Éthanol 64-17-5	-0.32
Méthanol 67-56-1	-0.77

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes.

Pas d'information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Confiner et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 **No ONU**	UN1210
14.2 **Nom d'expédition**	Printing Ink Related Material
14.3 **Classe de danger**	3
14.4 **Groupe d'emballage**	II

ICAO / IATA / IMDG / IMO

14.1 **No ONU**	UN1210
14.2 **Nom d'expédition**	Printing Ink Related Material
14.3 **Classe de danger**	3
14.4 **Groupe d'emballage**	II

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires internationales
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur aval/distributeur)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation
H331 - Toxique par inhalation

Légende - Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale

Date de révision 08-sept.-2015

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité
Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de

fabrication.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité